

FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMIERIE DU LYCEE HORTICOLE DE DARDILLY

A LIRE ET A CONSERVER DANS L'AGENDA DES PARENTS ET DE L'ELEVE OU ETUDIANT

Profitez de la lecture de ce document pour échanger en famille et vous assurer que tout est assimilé.

COORDONNEES DE L'INFIRMIERE : Madeleine OLYMPIO

Tél. : 04 78 66 64 31

Email : madeleine.olympio@educagri.fr

Fax : 04 78 66 64 20

Adresse : 26 Chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY

Site : <https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires affichés sur la porte de l'infirmerie : le matin de 7h30 à 12h15 tous les jours sauf le lundi à partir de 9h et les mercredi et vendredi jusqu'à 12h45. L'après-midi de 13h15 à 17h30 les mardi et jeudi, Respectez les heures de passage affichées. **Ne venez pendant un cours qu'en cas d'urgence.**

Dans ce cas, passez obligatoirement au bureau des surveillants avant de vous présenter.

URGENCE

En cas d'urgence si absence, voir le bureau des surveillants. Un mot sur la porte de l'infirmerie indique où je suis.

JUSTIFICATIF

Vous devez passer au bureau des surveillants (**sans en donner le motif**) avant de venir à l'infirmerie pendant les cours. **Pour une question de responsabilité, ils doivent savoir où vous êtes.**

Tout **justificatif que je vous donne** doit aussitôt être porté au **bureau des surveillants** (sauf apprentis).

DISPENSES

Inaptitudes partielles ou totales *d'activités physiques sportives ou de travaux pratiques* ➔ **à imprimer sur le site du lycée**

Elles doivent être **délivrées par votre médecin et transmises à l'infirmière.**

Je ne peux donner qu'**une inaptitude partielle d'un jour** et seulement si je juge que c'est justifié.

Une inaptitude ne vous dispense pas de cours.

TRAITEMENT MEDICAL

Vous devez :

- Signaler dans le dossier infirmier les problèmes de santé, les traitements en cours et les inaptitudes partielles ou totales d'activités physiques sportives ou de travaux pratiques.
- Fournir le double de l'ordonnance de soins ou de traitement médical ainsi que les médicaments correspondants.
- Fournir un PAI ou Projet d'Accueil Individualisé (protocole d'urgence) si besoin

➔ **Dossier vierge à imprimer sur le site du lycée.**

TRANSPORT

Je ne suis pas chargée du transport des élèves ayant des rendez-vous médicaux. Le médecin peut faire une demande d'entente préalable pour un **VSL** (Véhicule Sanitaire Léger) ou un **taxi**, ou est à la **charge de la famille**.

En ce qui concerne les accidents ou les urgences, le transport est géré par le SAMU (15) qui missionne les pompiers ou une ambulance privée. D'autre part, vous devez venir chercher votre enfant malade.

Un kinésithérapeute habite en face du lycée : M. VINCENT Guillaume [27 A Chemin DE LA BROCARDIERE 69570 - DARDILLY](mailto:27.A.Chemin.DE.LA.BROCARDIERE.69570-DARDILLY) 04 78 47 85 90

ACCIDENT DE TRAVAIL

Tout accident survenu au lycée, en stage ou sur le trajet du domicile, est considéré et traité comme un accident du travail. Vous devez **prévenir le lycée (l'infirmière hors vacances scolaires) sous 48h impérativement**. L'accident est pris en charge par la MSA Ain-Rhône (avec le N° sécu de l'élève).

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Je ne m'occupe que des accidents corporels.

En cas de bris de lunettes, perte de lentilles de contact,... ou si votre enfant est reconnu responsable d'un accident, vous devez faire une déclaration à votre assurance dans les 48 heures.

MATERIEL EMPRUNTE

Vous êtes priés de rendre au plus vite le matériel emprunté (béquilles, bandes, glace, attelles ...), le matériel non rendu sera facturé aux familles.

VACCINATIONS (les vérifier)

Je suis habilitée à pratiquer les vaccinations quand le médecin mentionne "à pratiquer par une infirmière" et quand ce n'est pas la première injection de ce vaccin.

Vaccination obligatoire : D.T.P (diphtérie, tétanos, polio) 6 injections, à faire à 11-13 ans (6ème injection), puis à 25 ans, 45 ans, 65 ans, puis tous les 10 ans. Indispensable pour l'inscription et la visite médicale.

Recommandée : ROR 2 injections. ⚠ Recrudescence de cas de rougeoles graves

MALADIE

En cas de maladie, votre enfant doit rentrer au domicile. Il ne peut être surveillé au dortoir.

PREVENTION SANTE

L'infirmière développe des actions éducatives en faveur des élèves qui portent sur les notions suivantes : l'entretien du capital santé, l'éducation à la sexualité, les conduites addictives, la lutte contre le harcèlement, etc...

Tournez la page SVP ↩

